

N° 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 18 AVRIL 1974

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, sur motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Cafik, il est résolu,—Que, la Chambre appuie toute mesure d'urgence qui peut être prise afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'interruption dans la livraison des chèques d'allocations familiales, d'assistance sociale, de prestations d'assurance-chômage et de pensions.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-19, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions (documents))

M. Orlikow, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné

en vue de la production de copie d'un exemplaire du dernier rapport d'estimation du Programme de mobilité de la main-d'œuvre du Canada.—(Avis de motion portant production de documents n° 12).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Lalonde, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-19, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé, du bien-